



COMMUNIQUE DE PRESSE

le jeudi 23 juillet 2009

A Loudéac

Le Mouvement Démocrate de la circonscription Loudéac-Lamballe s'inquiète de l'attitude du Maire de Loudéac s'obstinant à refuser de célébrer un mariage malgré l'obligation qui lui a été signifiée par le procureur de la République.

Le maire qui déclare « subir des pressions inacceptables de la part des services de l'Etat, du Procureur de la République ainsi que de la Ligue des droits de l'Homme » a reçu le soutien du député de la circonscription.

Notre propos n'est pas de débattre sur la régularité de ce mariage, les administrations dont le rôle est justement de traiter les cas identiques sont beaucoup plus compétentes et autorisées que nous à apporter les réponses.

Nous voulons seulement rappeler que les symboles de la République doivent conserver toute leur force. On ne peut pas un jour d'enorgueillir de recevoir une distinction basée sur un de ces symboles - Marianne en l'occurrence - et piétiner un autre de ces symboles, la devise de la France - **Liberté Égalité Fraternité** -

La mission d'un élu local n'est pas aisée, tenir le rôle de maire et d'officier d'état civil semble représenter une difficulté à laquelle le Maire de Loudéac se trouve confronté. La Loi est là pour guider son action, les instruments de la Loi sont là pour corriger les faux-pas. Le rôle d'un Maire n'est pas de réécrire la Loi, ni de l'interpréter ; mais de l'appliquer comme tout citoyen.

Le Mouvement Démocrate des Côtes d'Armor demande aux élus européens, nationaux et locaux d'être très vigilants sur les limites de leurs compétences. La démocratie ne saurait survivre aux intrusions sans cesse répétées du pouvoir dans le monde judiciaire.

Guy PAUGAM

Mouvement Démocrate de la circonscription Loudéac-Lamballe